

Votes internes Snés

**Élections à la Ca du S3
et aux bureaux de S2, Académie de Versailles**

Janvier février mars 2007

Vote du mardi 30 janvier 2007 au mercredi 14 février 2007

Le dépôt des listes et des déclarations d'orientation aura lieu au S3 le Lundi 15 janvier à 18h

Chaque liste recevable dispose pour le journal académique d'un espace d'une page pour sa déclaration d'orientation plus 1 page pour la liste

Voir conditions de recevabilité dans règlement électoral ci joint

Pages suivantes appels à candidatures déposés

APPEL A CANDIDATURES Unité et Action

Dans un contexte où les agressions amplifiées du gouvernement (notamment les dernières en date sur le décret de 50, les décharges statutaires, les audits lycées et collèges) remettent en cause les fondements mêmes de notre métier, du service public, il est indispensable de préciser les conditions dans lesquelles nous pouvons construire ensemble un syndicalisme efficace avec nos collègues.

Une orientation

- **Fondée** sur une conception du métier qui associe enseignements de qualité et enseignants qualifiés, pour démocratiser le système éducatif et lutter pour la réduction des inégalités sociales.
- **Fondée** sur la défense et la promotion du service public, laïque, toujours plus menacé et pourtant dont la force est facteur d'égalité des chances.
- **Fondée** sur la défense individuelle et collective des personnels.

Des revendications

- **Elaborées** sur la base de ces orientations, en prise avec les aspirations des personnels et les enjeux éducatifs d'aujourd'hui.
- **Elaborées** dans le souci de participer pleinement à la réflexion fédérale et de contribuer à l'efficacité de la FSU.

Une conception de l'action syndicale

- **Volonté** de consulter en permanence les syndiqués sur les questions posées par la politique gouvernementale *et* sur les actions à mener pour y répondre.
- **Volonté** d'être aussi force de proposition et force de négociation avec les pouvoirs publics en s'appuyant sur un rapport de force construit avec le souci permanent de mettre la profession dans l'action et en toute indépendance des pouvoirs politiques.
- **Volonté**, pour faire face aux interrogations, aux difficultés, aux remises en questions que connaît aujourd'hui notre métier de développer le débat le plus large avec toute la profession pour construire ensemble des réponses sur les pratiques, les disciplines, les programmes.
- **Volonté** de développer les liens et l'action avec les autres salariés de la fonction publique et du privé et leurs organisations syndicales.

Nous invitons, toutes celles et tous ceux qui souhaitent consacrer une part de leur activité au syndicalisme sur la base de ces orientations et de cette conception pluraliste et ouverte de l'animation et de la direction du syndicat, (dont U-A- a une responsabilité essentielle) à nous contacter. S'adresser au siège du S3 à Guy LEBESGUE ou à J.Jacques DUCHON.

APPEL A CANDIDATURES Ecole Emancipée

Si vous pensez :

- Que le Snes ne s'est pas donné les moyens d'impulser une dynamique de mobilisation suffisante contre la loi Fillon, que les solidarités et la recherche de convergences avec les lycéens auraient du être mieux articulées, même si son analyse était globalement juste
- Que les conséquences de ce manque de combativité sont désastreuses : remplacements de courte durée imposés, mise en place d'une école à deux vitesses, socle commun, apprentissage dès 14 ans, remise en cause du collège unique, conseils pédagogiques, note de vie scolaire...
- Que la réforme des Zep aboutit à une déréglementation brutale de nos statuts et enseignements via les mesures « éducation prioritaire »,
- Que la précarité se développe, que le chômage massif des non titulaires s'intensifie, que le CDI très restrictif n'est en rien une titularisation et qu'un danger pour la garantie d'emploi des MA existe, que la flexibilité testée sur les précaires risque de s'étendre aux titulaires (TZR nommés en LP, retour de la bivalence, modification des décrets de 50 avec remise en cause de nos statuts...), que le Snes et l'ensemble de la FSU doit faire de la lutte contre la précarité une de ses priorités,
- Que la lutte contre le CPE aurait mérité que des prolongements soient proposés,
- Que le Snes aurait dû appeler, comme nous le réclamions, à voter clairement non au projet de traité constitutionnel européen (TCE),

Bref, si vous pensez qu'il faut une autre orientation, plus combative, pour le Snes, Alors contactez-nous pour figurer sur la liste Ecole Emancipée

Didier.rambault@laposte.net ; m.migneau@wanadoo.fr ; boiron.ln@wanadoo.fr ; Jmba78@aol.com

Appel à voter constituer une liste

Pour la reconquête d'un Syndicalisme Indépendant (PRSI)

Pour l'unité , Pour sauvegarder le syndicalisme

Unité pour sauver le décret de 1950

Onze organisations syndicales , dont le SNES, le SNEP et le SNUEP ont signé , avec la CGT, FO, SUD, UNSA, SGEN-CFDT une lettre commune au ministre de Robien pour demander « *le retrait de son projet* » visant à démanteler les décrets de 1950 .Le 15 novembre toutes les organisations syndicales du second degré de la région parisienne appellent à une manifestation devant le ministère sur le même sujet .

Cette unité est venue d'en bas par la prise de position et les multiples textes communs dans les établissements et de sections académiques comme celle de Créteil , puis de celle du S3 de Versailles. **On ne peut que s'en féliciter..** L'unité réalisée peut permettre de faire reculer le ministre, comme l'unité a permis au trois millions de manifestants, aux étudiants en grève, d'obtenir le retrait du CPE.

Transformer la FSU en confédération ? Adhérer à la CES ?

Le rapport soumis au congrès pose la question « *La Confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ?* » et considère indispensable l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats qui vient de réaffirmer le 19 octobre 2006 que « *la CES continue à soutenir la Constitution...* » alors qu'une majorité de citoyens et d'enseignants de notre pays a voté Non le 29 mai 2005.

. Cette orientation nous semble en complet décalage avec le mouvement réel des personnels, des salariés qui cherchent à réaliser l'unité, pas à accroître la division.

Pour l'unité, pour sauver le syndicalisme nous vous appelons à vous porter candidats sur la liste PRSI

pour tous contacts jacklefebvrel@free.fr Jack Lefebvre Collège André Chénier 78200 Mantes la Jolie

SNES S3 de Versailles
Règlement électoral
Élections à la Ca du S3 et aux bureaux de S2, Académie de Versailles
Janvier février mars 2007

1. **Le vote aura lieu dans les S1 du mardi 30 janvier 2007 au mercredi 14 février 2007 a (dates indicatives révisables par le bureau du S3)**, la CA du S3 compte **30** sièges (soit 30 titulaires et 30 suppléants). Les bureaux des S2 , 7 sièges chacun (soit 7 titulaires et 7 suppléants).
2. **Conditions de recevabilité des listes** : toute liste déposée doit compter au moins les 2/3 des sièges à pourvoir, soit un minimum de 20 candidats pour la CA et 5 candidats pour chaque bureau de S2
3. **Calendrier du dépôt des listes** :
l'échange des listes et des déclarations d'orientation aura lieu au S3 le Lundi 15 janvier à 18h . Chaque liste recevable dispose pour le journal académique d'un espace d'une page pour sa déclaration d'orientation plus 1 page pour la liste.
4. **Appel à candidatures** : une demi- page maximum par courant de pensée, cet appel doit être déposé par un ou des syndiqués de l'académie de Versailles, à jour de leur cotisation syndicale date limite... de dépôt des appels à candidature Vendredi 10 novembre.
5. **Les candidats doivent être à jour de leur cotisation syndicale** (qui doit être enregistrée au S3)et avoir transmis (pour dépôt le 15 janvier à 18h00), une déclaration de candidature datée et signée.
6. **Appellation des listes**
 - a) chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant, sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée;
 - b) l'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente devant les électeurs dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : appels à candidatures, déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'accompagne doit correspondre à cette dénomination ;
 - c) chaque courant de pensée représenté à la CA académique de Versailles a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de ses élus titulaires et suppléants à la CA académique;
 - d) n'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES ;
 - e) si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste ;
- f) dans le cas où une liste représentée à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA académique) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation. Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le Bureau académique de Versailles.

Modèle indicatif de déclaration de candidature.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
Établissement d'affectation :

Cotisation payée le

- au S1 de mon établissement
 au S3

Je déclare être candidat(e)

- **A la CA académique de Versailles du Snes (1)**
➤ **Au bureau départemental : 78, 91, 92, 95 (1)**
Sur la liste (mentionnez l'intitulé précis de la liste) :

Fait à..... le Signature.

: 1)rayez les mentions inutiles